

**Commune de LEZIGNE**  
**Compte rendu de réunion**  
**Séance du 08/11/2016**

L'an 2016 le 08 novembre 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri ; Maire, Mmes : BODY Christelle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, LAMBRECHTS Brigitte, LANGLAIS Gisèle, MM : AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, RAVET Alexandre, GOURDON Michel, CIROT Marc

Excusés : Mme BOULAY Nathalie, MM : MONNIER Sébastien, DOLBEAU Cédric, RAIMBAULT Yohann

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 11

Date de la convocation : 02/11/2016

Date d'affichage 02/11/2016

Secrétaire de séance : Monsieur Marc CIROT

## **SOMMAIRE**

- 1) Redevance assainissement 2017
- 2) Tarifs cimetièrre 2017
- 3) Tarifs salle des fêtes 2018
- 4) Investissements 2017
- 5) Fusion Communautés de Communes : finances
- 6) Débat projet de PADD
- 7) Don de tableaux de Jean-Baptiste CHÉREAU et Mady CHÉREAU

---

### **1. Redevance assainissement 2017**

*Réf : 03-08/11/16*

Monsieur le Maire rappelle les taux de la redevance assainissement de l'année 2016 (prime fixe : 27 € et 0.64 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée).

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour 2017 :

Prime fixe	28€
Redevance assainissement	
Par m <sup>3</sup> d'eau consommée	0.66 €

Décision : adoptée à l'unanimité.

### **2. Tarifs cimetièrre 2017**

*Réf : 04-08/11/16*

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs des concessions cimetièrre et du columbarium. Après

délibération, le conseil municipal, à la majorité, décide d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière :

Tarifs des concessions cimetièrè :

15 ans	50 €
30 ans	100€
50 ans	160 €

Tarifs du columbarium :

- Columbarium	30 ans	620 €
	50 ans	720 €
- Urne au sol	30 ans	400 €
	50 ans	500 €
- Jardin du souvenir	gratuit	

Décision : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

### **3. Tarifs salle des fêtes 2017**

*Réf : 05-08/11/16*

Monsieur le Maire propose :

#### **Habitants de la commune :**

- Repas familial – mariage : 330€
- Cérémonie Civile\* : 100€
- Vin d'honneur\* : 50€
- Association locale 3 fois 115€ et ensuite 230€
- Comité d'entreprises locale 1 fois ½ tarifs
- Arbre de Noël des entreprises locales : gratuit
- L'occupation de la petite salle, les mercredis par le club de l'Amitié est gratuite
- L'occupation de la salle par le club de l'Amitié pour le repas de Noël et pour le repas de la fête des mères est gratuite.

\*Ces locations pourront être effectuées en dehors des périodes d'utilisation habituelle de la salle.

#### **Personnes de l'extérieur**

- Repas familial – mariage : 650€
- Location à la journée 8h – 17h réunion : 170€
- Location à la journée 8h – 17h réunion avec repas : 340€
- Location à la journée exposition commerciale : 340€
- Location pour les autres associations extérieures : 440€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs 2017 tels qu'ils sont proposés et charge Monsieur le Maire de l'application de cette délibération.

### **4. Investissement 2017**

**Voierie** : Simple entretien

**Assainissement** : M. le Maire explique qu'afin de clôturer les travaux rues d'Ignèrèlle, du Vivier et de la Gare, il est nécessaire que la commune contrôle les raccordements des particuliers aux réseaux d'eaux usées et potables. Des courriers vont être envoyés et les contrôles seront effectués en décembre 2016.

M. le Maire explique que la poursuite des travaux de mise en séparatif (rue de la Mairie, de Marcesche, des Ormeaux, des 4 vents, Grande Rue, Henry Gandon) pourrait être remise en question pour 2017 si l'agence de l'eau demande à ce que les raccordements des particuliers aux réseaux remis en état doivent être effectifs avant le lancement d'autres opérations.

**Réseaux Electrique et Télécom** : Enfouissement des réseaux prévu rue Igherelle, du Vivier, de la Gare.

**Eglise** : Rénovation du retable

**Salle des fêtes** : Ravalement de la façade de la salle des fêtes

## **5. Fusion Communautés de Communes : finances**

M. le Maire expose que l'objectif de la fusion est que tous les habitants et que toutes les entreprises payent les mêmes montants de taxes sur le territoire. Pour cela un lissage des taxes s'effectuera, il sera plus ou moins long selon la nature des taxes.

Les objectifs sont :

- CFE : 20.84%, cette taxe sera lissée sur 6 ans étant donné l'écart entre les communes
- Taxe d'habitation : moyenne de 8.53%
- Taxe foncier non bâti : 1.83%
- Abattement : 5% (Actuellement Léznigné est à 10%)
- TAM : elle reviendra aux communes directement

Par ailleurs à chaque transfert de compétence l'attribution de compensation sera diminuée du coût effectif de cette compétence dans le budget communal.

## **6. Débat projet de PADD**

*Réf : 06-08/11/16*

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 153-12 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2015 définissant les modalités de collaboration entre la Communauté de communes du Loir et les communes membres ainsi que les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

### **Rapport :**

Par délibération du 18 juin 2015 le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) afin de répondre aux objectifs suivants :

- Maintenir et développer les ressources économiques du territoire
  - > Articuler la stratégie économique communautaire avec la stratégie économique globale portée à l'échelle du Pôle Métropolitain Loire Angers
  - > Adapter et consolider l'offre commerciale dans la Communauté de communes
  - > Valoriser et protéger l'activité agricole
- Produire une offre de logements pour tous
  - > Favoriser une offre de logements équilibrée sur le territoire
  - > Anticiper et adapter l'offre en logements sur le territoire
  - > Améliorer la connaissance des besoins en logements spécifiques pour apporter une offre adaptée
- Garantir une offre en équipement adaptée à la population et à ses attentes
  - > Consolider l'accès aux équipements pour tous les habitants

- > Assurer une gestion durable de la ressource en eau
- Développer les valeurs touristiques et les identités du territoire que sont la nature, la culture et le paysage
  - > Mettre en valeur le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire
  - > Valoriser les paysages et le patrimoine en confortant les liaisons douces existantes
  - > Prendre en compte les qualités paysagères du territoire
- Mettre en œuvre une politique en matière de déplacements
  - > Soutenir les projets d'infrastructure
  - > Favoriser le développement de nouvelles mobilités

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi doit avoir lieu au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du Loir et des conseils municipaux des 10 communes du territoire.

Ce débat est un débat sans vote.

Les orientations générales du projet ci-après développées doivent permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de débattre des orientations générales proposées pour le projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de l'élaboration du PLUi.

A ce stade de l'élaboration du document, il ne s'agit pas de « figer » le PADD dans sa version complète et définitive. Toutefois, les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de guide à la suite des travaux et à l'élaboration de l'ensemble des pièces du PLUi.

Élaboré en concertation avec les personnes publiques, la population et les acteurs locaux, le projet d'aménagement et de développement durables propose les orientations générales suivantes :

### **Axe 1 : Un projet pour une armature territoriale cohérente entre communes, au service de la population**

- **Objectif 1 : renforcer la dynamique démographique dans les pôles du territoire**
  - > Conforter la polarité de Seiches/Aurore de Corzé pour affirmer son rôle d'animateur du territoire
  - > Renforcer la polarité secondaire de la commune de Jarzé à l'est du territoire
  - > S'appuyer sur les pôles de proximité pour offrir une offre de services et de commerces de proximité à tous les habitants du territoire
  - > Favoriser un développement raisonné dans les autres communes
- **Objectif 2 : proposer aux habitants de la Communauté de Communes une offre en équipements adaptée et renforcée**
  - > Développer une offre d'équipements supérieure au niveau de Seiches/Aurore de Corzé
  - > Renforcer l'offre d'équipements au sein du pôle secondaire de Jarzé (commune déléguée de Jarzé Villages)
  - > Assurer la pérennité des services et équipements de proximité dans les bourgs
- **Objectif 3 : garantir une offre économique et commerciale adaptée au territoire**
  - > Privilégier l'accueil d'entreprises dans les zones d'activités existantes
  - > Renforcer l'offre économique dans la zone principale de la polarité de Seiches /Aurore de Corzé
  - > Protéger les équilibres commerciaux présents dans le territoire

Etudier l'implantation des sites d'extraction dans le respect du SDAGE Loire-Bretagne et du schéma départemental des carrières

- **Objectif 4 : Pouvoir se déplacer à pied, à vélo, en transport en commun et partager sa voiture, pour faire ses achats, aller travailler, se divertir et profiter des lieux récréatifs du territoire tels que Malagué, les bords du Loir ou encore de Boudré**
  - > Encourager l'usage des transports collectifs
  - > Encourager l'usage partagé de la voiture
  - > Encourager la pratique de la marche et du vélo

## **Axe 2 : Un projet pour un territoire attractif et accueillant**

- **Objectif 1 : Habiter dans un logement correspondant à ses besoins, tout au long de sa vie, aux portes de l'agglomération angevine**
  - > Développer une offre de logements adaptée à l'ensemble des besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain
  - > Renforcer l'offre de logements locatifs aidés et favoriser l'accession sociale à la propriété
  - > Prendre en compte les besoins des publics spécifiques
- **Objectif 2 : renforcer la desserte du territoire**
  - > Assurer un bon fonctionnement du réseau routier
  - > Assurer un accès haut débit internet sur le territoire
- **Objectif 3 : améliorer les qualités urbaines et paysagères du territoire au service des habitants**
  - > Limiter la consommation foncière en maîtrisant les extensions urbaines
  - > Favoriser un urbanisme durable en privilégiant le renouvellement urbain
  - > Maîtriser les sites d'extension urbaine
  - > Encourager des formes urbaines denses, innovantes et de qualité à proximité des services et équipements
  - > Assurer une architecture de qualité s'insérant dans la trame bâtie existante.
  - > Prendre en compte les identités paysagères afin de les intégrer dans les nouvelles opérations (éléments de paysages, cônes de vues,...)
  - > Mettre en valeur les éléments patrimoniaux des communes
  - > Améliorer la qualité des espaces urbains
  - > Encourager la qualité urbaine dans les sites à vocation économique ou commerciale
  - > Intégrer la question du traitement qualitatif des entrées de ville et de village dans les projets
  - > Traiter de manière qualitative les transitions entre zones urbanisées et espaces naturels ou agricoles
  - > Economiser les ressources naturelles dans les opérations d'aménagement
- **Objectif 4 : renforcer la qualité de vie et le tourisme local**
  - > Conforter l'attractivité touristique du territoire
  - > Permettre une offre d'hébergement touristique diversifiée
  - > Développer les grandes liaisons nationales modes doux à vocation touristique

## **Axe 3: Un projet pour valoriser nos ressources locales en prenant soin de nos espaces agricoles et forestiers, de notre ressource en eau (telles que le Loir), de notre potentiel énergétique, et de nos habitats naturels (vallée du Loir, forêt de Chambier, Boudré...)**

- **Objectif 1 : Valoriser les qualités environnementales du territoire**

- > Protéger les milieux naturels remarquables et organiser le lien avec les espaces naturels proches
- > Identifier et préserver les grandes corridors écologiques existantes ou à développer, garantes du maintien de la biodiversité :  
Préserver les zones humides présentant un intérêt écologique, les milieux aquatiques et les cours d'eau
- **Objectif 2 : prendre en compte les entités paysagères source d'identité territoriale**
  - > Renforcer l'identité paysagère du territoire
  - > Préserver les vues remarquables en direction du grand paysage et des éléments patrimoniaux identitaires
- **Objectif 3 : Protéger la diversité agricole du territoire**
  - > Maintenir le fort potentiel de production sur le territoire
  - > Limiter la consommation foncière pour pérenniser l'activité agricole
  - > Garantir les conditions de circulation et d'accès des engins agricoles
  - > Préserver l'accès à l'eau pour l'irrigation
- **Objectif 4 : assurer la transition énergétique du territoire en s'appuyant sur les ressources locales**
  - > Maitriser la consommation énergétique
  - > Favoriser une politique durable de l'eau
  - > Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- **Objectif 5 : mieux vivre avec les risques et les nuisances**
  - > Protéger les populations des risques naturels et technologiques
  - > Limiter l'impact du bruit dans les projets
- **Objectif 6 : limiter la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers**

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal DE DÉBATTRE des orientations générales susvisées, qui seront complétées au fur et à mesure de la procédure de concertation et qui serviront de référence pour la poursuite des études.

#### Débat :

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants :

Axe n°2, objectif 4 :

- **Mieux valoriser le Loir au niveau touristique (P.22)**

Axe 3, objectif 4 :

- **Préserver les « sièges d'exploitation agricoles » en plus des surfaces agricoles (P.30).**

M. le Maire a souligné les points sensibles de ce document :

- La limitation des **points d'extraction le long du Loir** avec interdiction d'exploiter les matériaux en zone inondable.
- La création d'une **aire pour les gens du voyage**, avec un accueil par ancienne Communauté de communes qui sera obligatoire.
- Lézigné est concerné par la vallée du Loir qui implique une **réglementation, l'architecte des bâtiments de France va adapter le périmètre à terme.**

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- > Prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), conformément aux dispositions de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme
- >

#### **7. Don de tableaux de Jean-Baptiste CHÉREAU et Mady CHÉREAU**

*Réf : 07-08/11/16*

*Annule et remplace la délibération n° 09-04/10/16*

Monsieur le Maire nous fait part du souhait de la famille CHÉREAU de faire un don à la commune de Lézigné de trois tableaux de Jean-Baptiste CHÉREAU de un tableau de Mady CHÉREAU.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte les trois tableaux de Jean-Baptiste CHÉREAU et le tableau de Mady CHÉREAU.

Le vernissage de leur exposition aura lieu le Samedi 3 décembre 2016.

Séance levée 23h15